



Transport et Infrastructure

Service de l'ingénierie et de la technique

Direction de la conception des routes

215, rue Garry, bureau 1420, Winnipeg (Manitoba) R3C 3P3

Tél. : 204 945-5800 Téléc. : 204 945-0593

manitoba.ca/mti

14 novembre 2023

Sommaire des modifications apportées aux restrictions routières durant la période de dégel de 2024 (ordonnance n° 1)

Restriction ajoutée : Niveau 2

- Route d'accès de Carroll — de la RPGC n° 2 à Carroll

Restriction annulée :

- RPGC n° 15 — de 3,2 km à l'ouest de la rivière Brokenhead jusqu'à la rivière Brokenhead
- RPGC n° 23 — de la RPGC n° 5 à la 0,8 km à l'ouest de la RPS n° 440
- RPS n° 432 — de 1,6 km au nord de la RPGC n° 3 à la RPS n° 3

Niveau de restriction change de Niveau 2 à Niveau 1 :

- Aucune

Consultez manitoba.ca/mti/srr/index.fr.html Pour plus de renseignements sur les restrictions routières durant la période de dégel de 2024.